

25 AOUT 2006

**MOTION D'ACTUALITE PRESENTEE PAR LES
REPRESENTANTS DES SECTIONS CFDT-MAE A
L'ETRANGER ET ADOPTEE A L'UNANIMITE
LORS DU VIEME CONGRES DU SYNDICAT CFDT-MAE**

La situation des recrutés locaux, notamment dans de nombreux pays du Sud ou d'Europe de l'Est, demeure précaire : absence de règlement intérieur, disparités entre recrutés locaux selon les services, disparités entre recrutés locaux selon leur nationalité, hausses du coût de la vie non compensées plusieurs années de suite, protection sociale insuffisante, voire inexistante, grilles de salaires périmées ou inadaptées et absence de dialogue social.

La CFDT-MAE appelle l'attention de l'administration sur la nécessité de définir clairement un socle minimum de droits pour tous les recrutés locaux travaillant pour le Ministère des affaires étrangères, fondé sur les engagements internationaux de la France, quelles que soient les spécificités des codes du travail locaux.

La CFDT-MAE renouvelle la demande exprimée au CTPM de juillet dernier, à savoir un télégramme très ferme adressé à tous les chefs de poste, leur rappelant leurs obligations concernant cette catégorie de collègues, telles que la mise en place dans les plus brefs délais de règlements intérieurs discutés en commission consultative de concertation et la réunion de ces CCC deux fois par an.

Enfin, elle insiste une nouvelle fois sur sa demande de création d'une sous-direction étoffée, compétente pour ces 12.000 agents.